

**REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

c/o Office des eaux et de la protection de la nature
 Les Champs Fallat Tel. 032/461 48 03
 2882 Saint Ursanne Fax 032/461 48 11
 e-mail: kathrin.gschwind@jura.ch



Betriebs-AG

Case postale
 CH-4002 Bâle
 T +41 61 693 06 02
 F +41 61 692 66 36
info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

Commission d'information de la DIB**Procès-verbal****SEANCE N°4/2003**

DATE: 10 décembre 2003
 LIEU: Salle Car postal, Delémont
 HEURE: De 09h15 – 12h50
 REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

PARTICIPANTS: DISTRIBUTION par courrier

R. Longet	Equiterre, Président	1
R. Bentz	bci Betriebs-AG	1
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
R. Luttenbacher	Bci Betriebs-AG	1
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
M. Bill	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
W. Wildi	RCJU, consultant	1
J.-C. Hennet	Porte parole de la commune de Bonfol	1
N. Pressacco	Commune de Bonfol	1
I. Chevalley	Collectif Bonfol	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol, C.R.	1
S. Küffer Heer	Demeter Schweiz	1
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
J.-C. Probst	Secrétaire du SIB	1
Ph. Riat	WWF Jura	1
M. Wüthrich (partiellement)	Greenpeace	1
J.-L. Walther	Collectif Bonfol	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1

EXCUSES:

M. Buser	RCJU/consultant	1
P. Collin	DIREN Alsace	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
M. Forter	Collectif Bonfol	1
C. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-P. Masson	DIREN Franche Comté	1
J.-C. Pheulpin	Commune de Bonfol	1
C. Tulusso	Greenpeace	1

Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes, il salue particulièrement I. Chevalley, membre suppléante du Collectif Bonfol ainsi que R. Luttenbacher de bci.

1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté.

2. Procès-verbal de la dernière séance du 05.09.2003

- R. Longet exprime les remerciements de la Commission d'information auprès des maires de Réchésy et de Pfetterhouse pour les chaleureux accueils lors des dernières séances de la Commission.
- Point 3, page 2, avant-dernier point : R. Bentz précise que bci n'avait pas fait de communiqué de presse, il faut supprimer la parenthèse « (c.f. communiqué de presse de bci du 05.09.03) ».
- Point 4, page 4, vers la fin de la page : la phrase « J.-L. Walther remarque que s'agissant de la connaissance des composés chimiques, il peut compter le nombre de composés chimiques identifiés sur les doigts de ses mains. » est à remplacer par la phrase suivante : « J.-L. Walther remarque que s'agissant de la connaissance des composés chimiques dans les jus de la décharge, il peut compter le nombre d'analyses rendues publiques sur les doigts de ses mains. D'autre part il évoque que des analyses pratiquées par RWB sur des échantillons lors des prélèvements pour Greenpeace en juin 2000, et répétées en mars 2002, après conservation sous réfrigération, montrent des résultats sensiblement différents, de nombreuses nouvelles substances apparaissant. »

Le P.-V. est adopté avec ces précisions.

3. Information sur l'état du dossier

3.1 par la bci

3.2 par le canton

3.3 par les autres partenaires

3.1 Information sur l'état du dossier par la bci

- R. Longet renvoie à la conférence de presse organisée par bci et l'OEPN qui a eu lieu le 4 décembre, à l'occasion de la remise au canton du projet d'assainissement.
- R. Bentz montre la structure des rapports remis. Le rapport principal est en français, quelques rapports annexes sont en allemand. Il présente les objectifs de l'assainissement, les concepts de l'assainissement, de la halle et du conditionnement et le traitement du sous-sol. Un concept d'information et de communication a été établi, l'information passera par un serveur particulier sur lequel les partenaires auront accès. R. Bentz montre également l'estimation des coûts ainsi que le calendrier prévu.
- Le rapport principal est disponible sur internet : www.bci-info.ch.
- La présentation de R. Bentz sera jointe au présent P.-V.
- A. Fousseret rend attentif au fait que s'agissant de ce projet assainissement, il faut être spécialiste et il faut savoir lire l'allemand.
- J.-P. Meusy précise que l'OEPN avait demandé les documents généraux en français. La remise de certains documents en allemand s'est faite afin de ne pas freiner l'avancement du projet. Leur traduction reste ouverte.
- J. Raymond informe qu'une réunion avec les administrations françaises est prévue et il pense que le fait d'avoir des rapports en allemand pose des problèmes vu qu'il y aura des spécialistes français qui traiteront le dossier.
- R. Longet rend attentif que dans les milieux scientifiques l'anglais est la langue la plus fréquente.
- A. Fousseret souligne le fait qu'au sein de la Commission d'information l'accès à des personnes

capables de comprendre les rapports en allemand existe. Il voit plutôt le problème de les comprendre au niveau technique et lance l'appel à réfléchir ensemble comment chacun peut comprendre ce dossier.

- R. Bentz distribue le rapport principal en version papier à toutes les personnes présentes. Il informe que le secrétariat de la Commission prépare une liste d'inscriptions pour recevoir le CDROM sur lequel se trouvent le rapport principal ainsi que tous les rapport annexes. Le secrétariat fait circuler cette liste pendant la séance.
- R. Longet ajoute qu'il faut se concerter et voir si les rapports en allemand contiennent des éléments déterminants.
- R. Longet a reçu un courrier de I. Chevalley concernant la question des piézomètres en France. Ce courrier rappelle les nombreuses demandes d'autorités françaises sur ce sujet et le président le distribue.
- I. Chevalley a pris note du P.-V. de la dernière séance de la Commission d'information et de la demande de J. Kugler au sujet de ces mêmes piézomètres. Elle aimerait savoir si oui ou non bci va mettre ces piézomètres.
- R. Bentz répond que bci avait reçu une lettre du Préfet du Territoire de Belfort à ce sujet. Bci a répondu que ces piézomètres ne sont pas nécessaires. Le sujet sera certainement abordé lors de la présentation du dossier aux administrations françaises qui aura lieu le 22 janvier 2004 à Belfort.
- J.-P. Meusy rappelle que les administrations françaises recevront le projet d'assainissement et auront l'occasion d'apporter leurs remarques et commentaires.
- J.-R. Frisch, maire de Pfetterhouse, aimerait insister sur ce thème. Il informe que J.-L. Walther a donné une information à la population, à Altenach, créant des doutes et interrogations parmi celle-ci.
- B. Grebot informe que J. Kugler a changé de service et qu'il a repris les fonctions de J. Kugler. Il mentionne également que P. Collin s'est excusé pour cette séance. Il ajoute que la demande du Haut-Rhin était précise et que, par souci pour la collectivité, la question des piézomètres sera abordée lors de la réunion du 22 janvier à Belfort.
- R. Longet constate qu'il n'y a pas de réponse à la pose de piézomètres en France.
- A. Fousseret insiste auprès de bci en disant qu'en France les gens sentent la nécessité d'installer ces 3 piézomètres et il prie bci de les installer afin de gagner du temps ; sinon les Français les mettront.
- R. Longet s'interroge sur les raisons qui font que l'autorité française n'installe pas ces piézomètres.
- J.-R. Frisch répond que la demande date d'environ deux ans et que c'est un problème de coûts. A son avis, s'agissant d'un problème qui est associé à la DIB, il appartient à bci de s'en charger.
- R. Bentz souligne que les autorités françaises avaient commencé des investigations concernant une ancienne industrie horlogère. Elles ont été stoppées sans informer bci. A la suite, bci a reçu une lettre du Haut-Rhin avec une demande d'installer de suite ces piézomètres.
- M. Wüthrich précise qu'il aimerait connaître la situation actuelle de la pollution, non pas seulement la dimension de cette dernière, mais aussi une comparaison entre le début du travail et la situation actuelle dans le but d'avoir un contrôle du succès. La question n'est pas nouvelle. Il s'agit pour lui d'analyser le projet d'assainissement en intégrant les lacunes.
- J.-P. Egger revient sur le budget provisoire des coûts du projet présenté par R. Bentz. Lors de la conférence de presse du 4.12.03, bci avait proposé qu'un médiateur travaille sur les questions du financement. Pour la Commune de Bonfol (commune de domicile de J.-P. Egger), il est important de connaître les revendications de bci afin qu'il y ait une base de discussion.
- R. Bentz répond que cet assainissement est un projet pilote et que l'art. 17 OSites (répartition des coûts) doit être appliqué. La chimie n'a pas souhaité arriver avec une proposition par rapport à cet aspect, elle préfère chercher la négociation et a proposé, dans une lettre adressée au Gouvernement jurassien, de négocier cette question par le biais d'un médiateur.
- I. Chevalley est choquée. Pour elle, plus personne ne remet en cause le principe du pollueur payeur. Du point de vue des possibilités légales, I. Chevalley comprend la position de bci; sous l'angle de l'éthique, elle ne peut cependant la suivre.
- R. Bentz souligne que la position de la chimie est de discuter. Il mentionne également qu'il y a beaucoup de spécialistes en Europe qui prétendent que la décharge de Bonfol est sûre et que « bci est fou de l'assainir ».

- R. Longet constate qu'il s'agit d'une question très chaude, il y a eu des engagements très clairs lors de la signature de l'accord-cadre, il se demande comment le Gouvernement prend cette insistance de bci à relativiser ses propres engagements.
- J.-P. Meusy répond qu'il ne peut pas parler pour le Gouvernement qui a reçu cette demande de négociation et que celui-ci ne s'est pas encore prononcé. Il est certainement important de rappeler l'OSites mais aussi l'art. 1 de la LPE (principe pollueur payeur).
- J.-P. Egger souhaiterait connaître l'agenda de bci par rapport à ce financement.
- A. Fousseret rappelle qu'il s'agit d'un assainissement pilote et d'une Commission pilote, donc il faut faire un assainissement intelligent, dans un climat de confiance.
- J.-C. Hennet, par rapport au financement, renvoie à l'accord-cadre qui permet tout et rien. La Commune de Bonfol exclut toute participation aux coûts, elle n'a aucun moyen, c'est le Canton qui est interpellé sur cette question.
- J.-P. Egger réitère sa question par rapport à l'agenda de bci dans cette demande de contribution, quelles sont les conditions de base de négociation ?
- R. Bentz répond que bci attend la réponse du Canton. Bci négociera d'abord avec le Canton, elle n'a pas de position fixe .

3.2 Information sur l'état du dossier par le Canton

- J.-P. Meusy informe que l'OEPN a initié le processus de consultation à l'interne de l'administration. Les rapports ont été distribués à un certain nombre de services qui apporteront leur préavis. Parallèlement, l'OEPN s'appuie sur des experts externes qui donneront au Canton des avis qui serviront à l'évaluation légale et à la décision que devrait rendre le Canton. Le Canton souhaite mettre en place une consultation « hors obligation légale », de manière à requérir un maximum de commentaires et doléances. La consultation est prévue jusqu'à fin mars 2004, le Canton devrait rendre sa décision à la fin du 1^{er} semestre, ceci sous sa propre responsabilité. Cette décision sera attaquable par bci en tant que destinataire de la décision. Par contre, c'est le projet définitif dans la phase du projet de construction qui sera mis à l'enquête publique, phase dans laquelle les droits juridiques (recours) seront ouverts.

3.3 Information sur l'état du dossier par les autres partenaires

- J. Raymond, à la question de R. Longet par rapport à ce qu'il attend de la Commission d'information actuellement, renvoie à la réunion destinée aux administrations concernées françaises prévue le 22 janvier (les invitations suivront). Une deuxième réunion à l'intention du public est prévue au mois de février. Lors de la réunion du 22.1.04, la forme de consultation élargie sera précisée. J. Raymond explique que la procédure administrative en France pourrait se terminer par la demande d'un certain dispositif de mesures de contrôle.
- R. Longet renvoie à la discussion au sein du Bureau de la Commission d'information. Il souligne l'effet positif que la Commission d'information soit impliquée à la réunion du 22.1.04 en France afin qu'elle puisse montrer son rôle et son fonctionnement. Le Vice-président pourrait représenter la Commission d'information à cette occasion. Il est souhaitable qu'il soit invité officiellement.
- A. Fousseret, sous la casquette du Conseiller régional, informe que le Conseil régional continue à s'intéresser très fortement à ce dossier de la DIB. Dans le cadre d'un projet sur le bassin versant de l'Allaine (projet Interreg), il a mandaté un certain nombre de bureaux pour établir une étude sur le territoire comtois. De plus, il a fait recours à un expert renommé, Prof. Mania de Lille, et un contrat a été passé avec lui. Le professeur indépendant fera un travail sur l'hydrogéologie entre la DIB et le réseau hydrologique comtois et au-delà en ce qui concerne la problématique française.

4. Etat de la procédure

4.1 Rôle de la Commission dans la procédure, prises de position éventuelles

4.2 Manière de collaborer entre les partenaires de la Commission

4.1 Rôle de la Commission dans la procédure, prises de position éventuelles

- R. Longet rappelle que la Commission d'information peut s'inscrire dans la phase actuelle de consultation du projet d'assainissement avec une prise de position mettant l'accent sur ce qui lui semblera prioritaire, comme elle l'avait fait en juillet 2001, sur la question des variantes, la desserte par rail, etc. Il propose d'organiser une réunion de travail du Bureau de la Commission en février afin que les membres du Bureau soumettent une proposition de position à la Commission.

- La discussion qui s'ensuit montre que les membres doutent de la faisabilité d'une prise de position de la Commission en l'état. Ils voient plutôt la Commission comme plate forme de communication, avec le président jouant le rôle de modérateur. On pourra toujours voir plus tard, conclut le président.

Décision :

- La Commission d'information à ce stade fonctionne comme plate forme de communication avec le président jouant le rôle de modérateur.
- Chaque organisation membre de la Commission établit sa propre prise de position si elle le souhaite.

4.2 Manière de collaborer entre les partenaires de la Commission

- R. Longet précise qu'il appartient dès à présent à chaque partenaire de fournir au Canton sa prise de position sur le projet d'assainissement.
- W. Wildi propose d'organiser, sous forme d'une réunion élargie de la Commission, un échange au profit de tous les membres de manière à ce que les questions soient posées auparavant à bci et communiquées à la Commission.
- J.-P. Meusy informe que l'OEPN, dans le but de bien encadrer la phase de consultation, a préparé un canevas destiné aux entités amenés à fournir une prise de position. Une réunion d'une demi-journée d'information et d'échange de ces entités pour l'évaluation formelle est prévue.
- L. Merguin Rossé rappelle que le Collectif Bonfol dispose de deux spécialistes, M. Forter et J.-L. Walther, qui sont à disposition des autres membres de la Commission.
- R. Longet constate que l'offre du Collectif est là, les attentes des autres partenaires à ce sujet seront à discuter en bilatéral.
- J.-L. Walther rappelle que le Collectif Bonfol a eu une séance avec les représentants de l'OEPN à l'occasion de laquelle le Collectif a émis le vœu d'organiser au minimum deux séances avec le Canton et bci pour traiter à fond des questions. Il faudra avoir du temps pour établir une espèce de consensus en ce qui concerne le standard technique et scientifique de ce projet.
- J.-P. Meusy précise que l'OEPN est ouvert à la possibilité de mettre sur pied une ou deux séances qui permettront l'échange. Le cadre et les questions devraient être fixés précisément.
- Suite à la discussion la décision suivante est prise :

Décision :

- Dès maintenant, la lecture du dossier peut se faire.
- La prochaine réunion de la Commission d'information est agendée le **19 février 2004, 10h00 – 17h00**, à la Salle de réunion Car postal à Delémont.
- Chaque membre de la Commission d'information dépose ses questions au secrétariat de la Commission jusqu'au **12 février 2004**. Les questions doivent être rattachées au projet et liées aux chapitres particuliers.
- Le secrétariat de la Commission centralise les questions et les envoie le 12.2.04 à R. Bentz.

5. Activités de la Commission

5.1 Etat du dossier Révision du site Internet, décision

5.2 Etat de préparation des réunion publiques de la Commission, décision

5.3 Prise de position sur le rapport Walther, décision

5.4 Prise de position sur les demandes du Collectif Bonfol

5.1 Etat du dossier Révision du site Internet

- R. Longet rappelle les travaux du Bureau du 17.11.03 à ce sujet, le P.-V. y respectif a été distribué à tous les membres de la Commission à titre d'information.
- J.-C. Hennet, conformément à ces décisions, présente les résultats du Groupe de travail. Il montre le projet.
- R. Longet remercie J.-C. Hennet. Il s'agit maintenant de valider la procédure proposée par le Bureau ainsi que la proposition que vient de présenter J.-C. Hennet et de déterminer le

« webmaster » du site.

- La demande de J.-C. Probst de savoir si le Collectif Bonfol pouvait recevoir une page propre sur le site de la Commission d'information est discutée.
- La discussion montre qu'il n'est pas prévu de mettre un site particulier du Collectif Bonfol au sein du site de la Commission. Il serait mieux que le Collectif Bonfol ait son propre site, la Commission ne peut gérer que les pages de la Commission.

Décision :

- Le travail du Bureau de la Commission d'information selon le P.-V. de la séance du 17 novembre 2003 est validé par la Commission d'information.
- La Commission d'information désigne un « webmaster ».
- Le Collectif Bonfol envoie ses documents au «webmaster » de la Commission, les autres regroupements ont leurs propres sites dont les liens figureront sur le site de la Commission.
- Le site pourrait être ouvert à partir de fin janvier 2004.
- La question de la mise à jour reste ouverte. L'OEPN évalue la question. Le secrétariat de la Commission d'information met les derniers P.-V. sur le site de la Commission existant. Une remarque informant que le nouveau site est en préparation est ajoutée.
- La rubrique « Forum » est supprimée pour autant qu'il n'y ait pas de questions.
- Les textes élaborés par J.-C. Hennet circulent parmi les membres du Bureau pendant une semaine et seront validés par le Bureau.
- J.-C. Hennet lance une consultation afin de recevoir de chaque membre les adresses e-mail correctes à mettre sur le nouveau site.

5.2 Etat de préparation des réunions publiques de la Commission

- J. C. Hennet distribue le projet de dépliant d'invitation aux assemblées publiques. Il soumet le concept de graphisme à la Commission d'information pour évaluation.

Pour Porrentruy, la date et le lieu sont fixés. S'agissant des réunions en France, J.-C. Hennet souhaite recevoir la confirmation par rapport à la date et les lieux (à convenir entre les partenaires français).

- La discussion montre ce qui suit :
 - Il est proposé de cibler le texte plus sur les assemblées, de mettre en évidence la volonté d'être à l'écoute des gens.
 - La description devrait être plus précise, ce n'étaient pas seulement des études qui ont amené
 - le projet au stade actuel, il faudrait ajouter une phrase « suite à une longue procédure » et/ou « le projet consiste en ... », la carte devrait être mise sur le volet détachable.
 - Faire apparaître que c'est la Commission d'information de la DIB qui invite à ces assemblées publiques.
 - Les élus de Pfetterhouse et de Réchésy se prononcent pour l'organisation de deux réunions en France, l'une à Pfetterhouse et l'autre à Réchésy.
 - Il est suggéré de faire les deux assemblées en France la même soirée.
 - S'agissant du protocole, les partenaires français mentionnent que ce n'est pas seulement au début mais surtout au niveau de la conclusion que le préfet s'exprime, par conséquent cela devrait être à la fin du débat.

Décision :

- Pour le contenu du dépliant distribué, les différents partenaires, notamment les orateurs apportent **leurs commentaires d'ici 10 jours** à J.-C. Hennet.
- Au lieu de mentionner les personnes membres de la Commission, les entités membres sont précisées.
- La réunion en Suisse a lieu le 29 janvier 2004 à Porrentruy.
- Les réunions en France ont lieu le 12 février 2004,
 - à 18h00 à Réchésy et à 20h30 à Pfetterhouse. Sur la carte du dépliant seront cités les deux lieux.
- Noms des orateurs :
 - *en Suisse*, le représentant des collectivités de France voisine sera J.-R. Frisch.
 - *en France*, C. Toluoso représentera Greenpeace et A. Fousseret le Collectif Bonfol, R. Longet sera présent en tant que président de la Commission d'information. Monsieur le Préfet ou son représentant de la préfecture concernée sera présent ainsi que les maires des communes concernées. Le représentant des collectivités suisses sera le Maire de Bonfol ou son délégué. L'OEPN confirmera la date au ministre L. Schaffter.
- Il est indiqué sur l'invitation que « les discussions se poursuivront autour d'un verre ».
- S'agissant des canaux de distribution, J.-C. Hennet établit une première liste qui circulera

parmi les membres concernés afin de compléter les nombres de dépliants dont chaque regroupement a besoin.

- J.-C. Hennet se charge du travail de presse pour la réunion à Porrentruy.
- A. Fousseret prend en charge le travail de presse pour les réunions en France.
- Ordonnance pour les réunions en France :
- Maire
- Président de la Commission d'information
- Préfet (ou son représentant)
- Ministre DEE (ou l'OEPN)
- OEPN
- bci
- Collectif Bonfol (A. Fousseret)
- C. Tulusso (Greenpeace)
- Collectivités de France / Suisse voisine
- Animation du débat : R. Longet
- L'OEPN fait la lettre d'invitation aux réunions du 12 février, adressée à chaque préfet des deux départements.

5.3 Prise de position sur le rapport Walther

- R. Longet renvoie aux discussions au sein de la Commission et du Bureau à ce sujet.
- A. Fousseret rappelle qu'il n'y avait pas eu des avis concordants sur ce rapport. Suite à ses demandes auprès des collègues du Collectif Bonfol et aux partenaires de l'OEPN il a établi un montage qui se présente de manière suivante :
 - Introduction, suivie des
 - avis du Collectif Bonfol et de l'OEPN (complémentaires) ainsi que d'une
 - conclusion.

Décision :

- La prise de position sur le Rapport Walther est ainsi validée par la Commission d'information. Le rapport sera donc mis sur le site Internet dans son intégralité avec la précision des deux commentaires, du collectif Bonfol et de l'OEPN.
- Le secrétariat de la Commission d'information ajoute « ce rapport a été commandé en date du Il a été rendu le et il se trouve sur le site ».

- Remarque générale de S. Küffer-Heer, elle aimerait recevoir tous les documents plus tôt (elle se réfère notamment au projet de dépliant distribué lors de cette séance).

5.4 Prise de position sur les demandes du Collectif Bonfol

- R. Longet rappelle que le Collectif Bonfol souhaite obtenir un financement pour ses expertises du projet d'assainissement. Le Collectif demande une position de la Commission d'information.
- L. Merguin Rossé précise qu'il est important pour le Collectif Bonfol d'avoir des experts dans cette phase de consultation et qu'il aimerait se donner les moyens pour mener à bien sa prise de position. Etant donné que les ONG ne disposent que de moyens limités, le Collectif Bonfol a décidé de soumettre une demande de financement au ministre en lui envoyant également le cahier des charges élaboré par le Collectif. Le Collectif Bonfol aimerait que la Commission d'information le soutienne dans cette démarche et il aimerait connaître la position de la Commission par rapport à sa demande.
- M. Bill prend acte que le Collectif Bonfol a envoyé un courrier au ministre. L'OEPN se range derrière la décision de son Chef de département. L'OEPN pourra requérir ponctuellement l'appui des ONG.
- R. Longet rappelle l'histoire liée au financement des expertises du Collectif Bonfol et il souligne que la Commission n'a jamais été opposée à ce que les ONG reçoivent un financement y relatif. Par contre, la Commission ne dispose pas de budget pour cela.

Décision :

- Le Président adresse une lettre de recommandation au ministre L. Schaffter, Chef du DEE, dans le but de soutenir au nom de la commission le Collectif Bonfol dans sa démarche de recevoir un financement destiné à ses experts d'accompagnement.

6. Budget 2004 **Proposition du Bureau : proroger les chiffres 2003**

Décision :

- La proposition du Bureau de la Commission d'information de proroger les chiffres 2004 est adoptée par la Commission.
- Le Président adresse une lettre dans ce sens à bci. (*Dans l'intervalle, bci a confirmé par écrit son acceptation du montant budgété pour 2004.*)
- Lors de la prochaine séance de la Commission, un certain temps sera réservé à discuter les comptes.

7. Divers

- J.-L. Walther a apprécié qu'au même moment où la conférence de presse liée à la remise du projet d'assainissement au Canton avait lieu, le rapport principal était déjà disponible sur le site de bci.
- J.-L. Walther salue que le Canton a ouvert la procédure de consultation plus largement que ce que prévoit la loi.

8. Point presse à 14h00

- bci, le Canton ainsi que les différents partenaires sont appelés à représenter leur position

La séance est levée à 12h50.

Rédaction du procès-verbal :

Kathrin Gschwind

St-Ursanne, le 12 janvier 2004

Annexe :

- Projet d'assainissement, présentation de R. Bentz
- Lettre adressée au ministre L. Schaffter concernant le financement d'experts des ONG
- Diverses coupures de presse